



Notifié le	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
Notification reçue le	
Publié le	
Certifié exécutoire, le Maire	

*Service : Secrétariat Conseil Municipal*

**ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de signature  
à **Monsieur Franck STEICHEN**  
**Directeur Délégué Légalité et Citoyenneté**  
**pour les certificats de non recours sur les actes administratifs.**

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-19, qui prévoit expressément la possibilité, pour le maire, de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services et aux responsables de services communaux

VU l'arrêté N°2043 du 16 septembre 2020 attribuant délégation de signature à Monsieur Franck STEICHEN, Directeur Délégué Légalité et Citoyenneté,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre à jour les délégations de signature,

**CONSIDERANT** que le volume des courriers, pièces, actes et dossiers traités au sein de la Commune de Béziers nécessite d'accorder une délégation de signature aux Directeurs, afin de permettre aux élus de se consacrer pleinement à leurs fonctions et de répondre au mieux aux sollicitations des administrés,

**CONSIDERANT** que l'objectif de cet arrêté de délégation de signature est de renforcer au quotidien la réactivité et l'efficacité de l'action administrative dans l'exécution des décisions du maire et de la municipalité,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est limitativement donnée à Monsieur Franck STEICHEN, Directeur Délégué Légalité et Citoyenneté, aux fins de signer les certificats de non recours pour l'ensemble des actes administratifs.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck STEICHEN, délégation de signature est donnée à Monsieur Alexis PESCHER, Directeur du Département des Affaires Juridiques, Responsable du Service Juridique.

**ARTICLE 3** : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

15 JUIN 2021



Robert MENARD